

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la proportion moyenne par établissement d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus par mois des établissements du second degré public en France métropolitaine, croît de 2 % à 6,5 % entre les mois de septembre et de février, puis culmine à plus de 19 % en mars (pic attribué aux manifestations contre le Contrat première embauche [CPE] qui avaient entraîné des blocages de nombre d'établissements, principalement dans les lycées).

Il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents croît de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier, et elle est de 19,5 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 5,7 % à 12,3 % avec un pic à 33,4 % pour le mois de mars.

En revanche, pour les collèges, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents reste relativement stable autour de 2 %, sauf en janvier (3,4 %) et mars (4,7 %).

L'absentéisme touche très inégalement les établissements, et une moyenne par établissement reflète mal la réalité [2]. Une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de janvier, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre septembre 2005 et février 2006 ; en revanche au mois de mars cette proportion atteint 6,7 %. La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 33 % en septembre 2005, et varie de 25 % à 16 % entre octobre 2005 et avril 2006.

Mais, comme les années précédentes, une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : de novembre 2005 à février 2006, la proportion d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus oscille, dans 10 % des établissements, de 10 à 19 %.

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en novembre, un élève aurait perdu en moyenne 8,1 % des demi-journées de cours prévues, soit un peu plus de trois demi-journées au cours du mois [3]. En ce qui concerne la période janvier-avril 2006, la proportion moyenne de demi-journées d'absences varie de 7,9 % à 14,5 %, ce qui représente six demi-journées pour le mois de mars.

Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne presque 5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 7 % pour un élève de lycée et 12 % pour un élève de lycée professionnel.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

Définitions

■ **Champ.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2005-2006 auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2005 à avril 2006, car le taux de réponse oscillait autour de 80 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés". En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

– la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;

– la seconde considère comme absences régularisées uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2005-2006) (%) (France métropolitaine)

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels	Total
Septembre 2005	1,2	1,5	5,7	2,4
Octobre 2005	1,9	2,2	8,5	3,6
Novembre 2005	2,6	3,5	10,6	4,9
Décembre 2005	2,0	2,8	7,5	3,6
Janvier 2006	3,4	5,4	12,3	6,5
Février 2006	2,3	4,9	12,4	5,9
Mars 2006	4,7	19,5	33,4	18,7
Avril 2006	2,8	10,5	22,0	11,1

Lecture - Dans les lycées, la proportion moyenne d'élèves absents croît de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier, et elle est de 19,5 % en mars.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (2005-2006) (%) (France métropolitaine)

	Premier quartile (Q1)	Médiane	Dernier quartile (Q3)	Dernier décile (P90)
Total	0,4	1,9	7,4	19,2
Lycées d'enseignement général et technologique	0,4	1,6	6,3	14,3
Collèges	0,0	0,8	2,9	9,3
Lycées professionnels	2,1	6,4	15,0	34,5

Lecture - En janvier 2006, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont 0,4 % ou moins d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) en ont 1,9 % ou moins, un quart des établissements plus de 7,4 % (dernier quartile), et 10 % des établissements plus de 19,2 % (dernier décile).

[3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (septembre 2005 - avril 2006) (%) (France métropolitaine)

